



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAZELLES DU 10.09.09

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	17



L'an deux mil neuf, le 10 septembre, à 20 heures 30,

Les Membres du Conseil municipal de la commune de Chazelles, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle de la Mairie sur convocation adressée par le Maire, (le 4 septembre 2009, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Étaient présents : Messieurs BERNARD, BROUILLET, CHENE, DELOUCHE, GIGNAC, LAURIN, MAPPA, ROLLAND, VIGIER, VIGNAUD.
Mesdames APPIOTTI, BENETEAU, BOUTIN, CHARRIER, DAMOUR, DUBOIS, POULARD.

Absents : Monsieur RIMBAUD, Madame DELMOTTE.

La séance a été ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BROUILLET, Maire

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne Madame APPIOTTI Sigrid, comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2009 :

Aucune remarque n'étant formulée par les élus, le procès-verbal est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à modifier l'ordre du jour :

- La Poste : protocole transactionnel.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à modifier l'ordre du jour, et donc à aborder les sujets mentionnés ci-dessus.

Classeur de communication :

Courrier administrés chemin du moulin : courrier développé à la rubrique « Questions et informations diverses »

ORDRE DU JOUR :

↳ SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Tarifs de la redevance assainissement année 2010 :

Monsieur le Maire informe que la société SAUR France, par courrier du 19 août dernier, demande dans la perspective de la prochaine facturation prévue fin novembre / début décembre 2009, de lui faire savoir avant le 15 novembre prochain, si la commune envisage ou non de revaloriser ces tarifs pour 2010.

Pour mémoire :

Années	2007	2008	2009
Partie fixe	70 €	70 €	70 €
M ³ consommés	1,19 €	1,19 €	1,20 €

Monsieur le Maire précise que le budget du service assainissement prévoit l'acquisition d'une pompe de relevage en vu du futur lotissement des Civadaux. Aussi, il rappelle que depuis fin 2006, ce service n'a plus de remboursement d'emprunt.

Monsieur CHENE dit ne pas être favorable à une augmentation des tarifs de la redevance de l'assainissement.

Par ailleurs Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2008. (Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire précise que le contenu de ce rapport rassemble et présente les différentes caractéristiques techniques et financières du service, redéfini par le décret n°2007 – 675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide à la majorité des votants (quatre votes contre) de fixer les tarifs de la redevance du service assainissement pour l'année 2010 comme suit :
 - o Partie fixe : 70 Euros
 - o M³ consommé : 1,21 Euros
- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2008, tel qu'il a été présenté.

Arrivée de Mme DELMOTTE Céline. (20h50)

↳ MICRO – CRÈCHE : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX (LOT N°1, N°2 ET N°3)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il a été autorisé, lors de la séance du 10 juillet 2009, à procéder à l'Appel Public à la Concurrence (A.P.C.) pour la construction d'une micro – crèche (décomposée en 12 lots) lancée en marché à procédure adaptée.

Il informe que la date limite de réception des candidatures a été fixée le vendredi 4 septembre 2009 à 16 heures. Le soir même, la Commission d'Appel d'Offre (C.A.O.) s'est réunie pour l'ouverture et l'analyse des 54 dossiers reçus.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un marché pondéré, les offres sont jugées selon les critères de pondérations énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 60 % pour la valeur technique, et 40 % pour le prix)

Monsieur le Maire présente et propose de retenir les offres des candidats pour les trois premiers lots uniquement, car les offres des lots 4 à 12 sont toujours à l'analyse.

Lot n°1 – Terrassements

Candidats (n° du pli)	Offres € (HT)	Notes		Total
		Valeur Technique	Prix	
GATINEAU (16)	26 992,40 €	30,00	16,96	46,96
CHARENTE TP (32)	14 397,50 €	30,00	31,80	61,80
DUBOIS OLIVIER (36)	11 445,13 €	30,00	40,00	70,00
SCREG (47)	31 500,00 €	40,00	14,53	54,53
BARBARI (51)	14 396,36 €	30,00	31,80	61,80
D.T.C (52)	14 972,55 €	30,00	30,58	60,58

Lot n°2 – Maçonnerie

Candidats (n° du pli)	Offres € (HT)	Notes		Total
		Valeur Technique	Prix	
HARDY CHARRIERE (1)	25 708,30 €	37,50	34,94	72,44
AUBIN (3)	26 452,20 €	30,00	33,96	63,96
LEONARD RENOV (6)	30 524,67 €	30,00	29,43	59,43
TRIBALLAUD (8)	22 458,40 €	30,00	40,00	70,00
OUEST AMENAGT (9)	27 220,70 €	30,00	33,00	63,00
LINET (12)	27 197,48 €	30,00	33,03	63,03
RIBEIRO (29)	26 580,40 €	30,00	33,8	63,80
B.G.C.C (38)	49 996,04 €	30,00	17,97	47,97
RAMIREZ (54)	35 433,62 €	30,00	25,35	55,35

Lot n°3 – Ossature bois – Charpente – Menuiseries

Candidats (n° du pli)	Offres € (HT)	Notes		Total
		Valeur Technique	Prix	
E.G.T.B SUTRE (13)	88 222,25 €	30,00	34,94	64,94
SYSTEM BOIS (17)	84 747,55 €	30,00	36,21	66,21
CORMENIER (35)	89 238,30 €	30,00	34,38	64,38
BRIGAUD (42)	76 708,51 €	30,00	40,00	70,00
MARANDAT (43)	103 721,56 €	30,00	29,58	59,58

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants, moins une abstention,

- Décide d'attribuer les lots n°1, 2 et 3 relatif à la construction d'une micro – crèche comme suit :
 - o Pour le lot n°1 – Terrassement : Entreprise DUBOIS Olivier – domiciliée Les Buissons 16380 CHAZELLES – pour un montant de 11 445,13 € HT
 - o Pour le lot n°2 – Maçonnerie : Entreprise SARL HARDY CHARRIERE & FILS – domiciliée Z.A. Les Terres Blanches 16380 CHAZELLES – pour un montant de 25 708,30 € HT
 - o Pour le lot n°3 – Ossature bois – Charpente – Couverture : Entreprise SARL BRIGAUD Laurent – domiciliée Z.A. Les Terres Blanches 16380 CHAZELLES – pour un montant 76 708,51 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution des lots n°1,2 et 3

Renvoie à une prochaine délibération pour l'attribution des lots 4 à 12.

Monsieur ROLLAND Jean – Marie ouvre une parenthèse financière en présentant une situation de l'investissement, en rappelant que la Commune s'est engagée à atteindre auprès de la Préfecture, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de relance de l'économie par l'Etat, pour les dépenses d'investissement la somme de 364 231 €uros.

Dépenses d'investissement réalisées (à ce jour) = 183 817,14 €

Dépenses d'investissement engagées = 96 784,21 € (hors attribution des lots n°1,2 et 3 de la construction de la Micro – crèche)

Soit 83 629,65 € de dépenses manquantes pour atteindre l'engagement signé avec l'Etat

Monsieur le Maire propose de réaliser un programme de voirie complémentaire, par délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la Communauté de Communes Bandiat – Tardoire dans le cadre du marché à bon de commandes.

✉ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BANDIAT – TARDOIRE : DÉLÉGATION DE MARCHÉ DE VOIRIE HORS F.D.A.C.**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réaliser des travaux de voirie complémentaires par délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la Communauté de Communes Bandiat – Tardoire, dans le cadre du marché à bon de commandes confié à l'entreprise EUROVIA.

Il propose que la délégation de maîtrise d'ouvrage concerne les voiries suivantes :

- Village de « Chez Berry » (VC n°19), et la voie de liaison avec le village de « La Tour » (VC n°18)
- Le bourg, (voie communale entre la VC n°101 et le Chemin rural dénommé « Chazelles à Flammenac »)

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 22 706 € HT soit 27 156,37 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres votants, moins 2 abstentions,

- Décide de la réalisation de travaux de voiries complémentaires, à savoir les voies mentionnées précédemment.
- Accepte l'estimatif établi par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 22 706 € HT soit 27 156,37 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat portant délégation de Maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Bandiat – Tardoire.

Monsieur ROLLAND précise que cette année la Commune a dépensé plus de 100 00 € de travaux de voirie.

↳ URBANISME :

Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur l'étude du P.L.U. à savoir :

- le poursuivre tel qu'il est à ce jour,
- le reprendre,

Madame DAMOUR précise que plus on attend, plus la réglementation risque de changer. Remettre à plat l'étude nécessite de revoir le Plan d'Aménagement de Développement Durable (P.A.D.D.)

Par ailleurs Monsieur le Maire informe qu'on commence à parler d'un Schéma de Cohérente Territoriale (S.C.O.T) communautaire, il serait bon que le P.L.U de la commune avance.

Par conséquent il est décidé de rencontrer prochainement le bureau d'étude CREA.

Aménagement du « quartier » de la Gare :

Monsieur le Maire souhaite aménager une liaison piétonne entre le secteur de la Gare du bourg.

Cette liaison permettrait d'accéder au bourg via la Voie de la Coulée d'Oc (classée Voie Européenne) en longeant, par un cheminement protégé, la Route Départementale n°73 à la Charbonnière.

Il propose d'organiser une réunion

- le groupe de travail « Aménagement du territoire »,
- Monsieur TOURNEUR de la Direction des Routes Départementales,
- ERDF, possibilité d'enfouir les réseaux
- Saur France

Madame DAMOUR précise qu'il faudrait également convier les services de l'Etat des Risques, dans le cadre du Plan de Prévention des Risques et Inondations (P.P.R.I)

Une réunion avec l'ensemble des intervenants mentionnés ci – dessus est à planifier.

↳ RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION ET D'UTILISATION DES SALLES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'utilisation de la salle du foyer pose des soucis de bruits de voisinages, notamment lorsque les utilisateurs y organisent une soirée avec de la musique.

Le débat est lancé parmi l'assemblée :

- augmenter le montant de la caution,
- modifier le règlement de la salle,
- ne plus louer la salle,
- effecteur des travaux d'insonorisation,
- installer un limiteur de son,
- ...

Interdire de louer la salle paraît être difficile relève Monsieur le Maire. Ce dernier propose aux élus présents de réfléchir au problème pour la prochaine séance.

Monsieur le Maire aborde le sujet faisant l'objet de la modification de l'ordre du jour :

↳ **LA POSTE : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL : RÉSILIATION AMIABLE DU BAIL.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de séance du 12 mars 2009, le Conseil municipal l'avait autorisé à :

- créer une Agence Postale Communale en lieu et place du bureau de Poste,
- signer la convention de partenariat avec la Poste.

De ce fait et dans la mesure où la Poste est toujours responsable du local qui abritait son bureau, au regard de l'acte sous seing privé en date du 29 juillet 2005, la Poste propose de procéder à la résiliation amiable du bail conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2005, au travers d'un protocole transactionnel dont la prise d'effet serait au 1^{er} septembre 2009.

Par ailleurs la Poste s'engage à verser une indemnité transactionnelle et forfaitaire de 3 470 € pour solde de tout compte.

Monsieur le Maire donne lecture dudit document, et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants,

- Accepte les termes du protocole transactionnel procédant ainsi à la résiliation amiable du bail en date du 29 juillet 2005
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit document dont un exemplaire sera annexé à la délibération.

Monsieur le Maire informe que Mme AUTIN Danièle a été recrutée en qualité d'agent administratif au sein de l'Agence Postale Communale. L'agent sera en formation du 21 au 26 septembre 2009. L'Agence Postale Communale ouvrira ses portes le vendredi 2 octobre prochain.

Les services de la Poste vont prochainement distribuer dans les boîtes aux lettres des « flyers » informant des services disponibles à l'Agence Postale.

INFORMATIONS DIVERSES :

Economie :

Sur le site de l'entreprise SUCAL : Les services de la Préfecture nous ont adressé un arrêté de cessation d'activité.

Santé :

Grippe A H1N1

Monsieur le Maire informe qu'il a organisé en collaboration avec Mme DELMOTTE et les Docteurs BESSON Serge et PAULIEN Christine des réunions d'informations auprès des entreprises, des associations et du personnel communal. Un plan de continuité d'activité a été présenté aux agents.

Mme DELMOTTE informe qu'elle a été à la rencontre des élèves de l'école élémentaire.

Par ailleurs certains membres du Conseil municipal évoquent l'acquisition d'un défibrillateur. Monsieur le Maire est réservé sur cette acquisition, notamment sur le fonctionnement et la responsabilité de l'appareil.

CCAS :

Mme DELMOTTE demande si le budget de la Commune pouvait acquérir un télé – alarme supplémentaire. La Commune a acheté 6 appareils mis à disposition du CCAS, à ce jour 5 sont en service, le 6^{ème} va l'être prochainement.

Effectifs stables.

Sécurité :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par les administrés domiciliés rue du moulin. Ces derniers souhaitent que la circulation soit restreinte aux riverains.

Après en avoir donné lecture Monsieur le Maire précise qu'un aménagement serait même nécessaire puis ajoute que les services de collecte des ordures ménagères rencontrent des soucis lors du ramassage des déchets.

Monsieur le Maire souhaite rencontrer les riverains du chemin du moulin.

Animation :

Monsieur LAURIN Jacky informe que les 17, 18 octobre prochain sera organisé un week – end « Porte ouverte communale »

Il s'agit d'une porte ouverte étendue pour toutes les entreprises, les artisans, les associations, répartis sur plusieurs sites de la Commune (ZA des Terres Blanches, Cheminées de Chazelles, à l'Héraudie (Serres de M. LAURIN), salle des Associations, ...)

Par ailleurs Monsieur le Maire informe que le samedi 19 septembre entre 15h30 et 16h30 passera le Rallye touristique International de Charente, dans le cadre du Circuit des Remparts d'Angoulême.

Bâtiment :

Monsieur le Maire informe qu'il envisage d'aménager la Mairie. Les travaux consistent à séparer le bureau d'accueil en deux, afin d'y créer des bureaux pour les adjoints, qui à ce jour doivent assurer leurs rendez – vous dans la salle du conseil, ou dans le bureau du Maire.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures.